

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

CANTON DE RIOZ

COMMUNE DE BUSSIÈRES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

02 octobre 2014

ORDRE DU JOUR :

- 1) **Approbation du PV du 04 septembre 2014**
- 2) **Décision de transfert des réseaux souterrains au lotissement des Champs Fleuris.**
- 3) **Réflexion sur objectifs année 2015 en vue préparation budget primitif**
- 4) **Information sur l'avancement du dossier « eau »**
- 5) **Devis électricité mairie**
- 6) **Vente du sentier communal par la Commune à M. VOGT**
- 7) **Commission d'appels d'offres**
- 8) **Questions diverses**

Le Maire certifie sous sa responsabilité, que la convocation du Conseil a été faite et affichée le 28/08/2014, et que le nombre de conseillers en exercice est de ONZE.

L'an deux mille quatorze, le 02 octobre, à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Bussières s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Geneviève ROUX, Maire.

PRESENTS : Mmes Joëlle DUPONT, Catherine PARTY, Geneviève ROUX ;

MMs Emilien BRENOT, Guy DUCRET, Fabrice LALLEMAND, Patrice ERSA, Sébastien GALLIOT Pierrick REGARD.

Absente : Mme Anne Lise GATRAT.

Conformément à l'article L2121.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Sébastien GALLIOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mme Geneviève ROUX, Maire a déclaré la séance ouverte.

1 – APPROBATION DU PV du 04 septembre 2014

Le procès-verbal de la séance du 04 septembre 2014 est validé par les membres du Conseil Municipal, après avoir rectifié la date de la vente de bois sur pieds à Noidans les Vesoul, à savoir : le mercredi 08 octobre 2014 (au lieu du 10 octobre 2014)

2 – DECISION DE TRANSFERT DES RESEAUX SOUTERRAINS AU LOTISSEMENT DES CHAMPS FLEURIS

Pour ce point, conformément à l'article L2131.11 du code général des Collectivités Territoriales qui dit :

« Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du Conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires »

En conséquence de quoi, je demande à MM. Fabrice LALLEMAND et Pierrick REGARD de ne pas prendre part au débat, ni au vote.

Un différend opposait les Consorts ALUR DEBIEF et la Commune de BUSSIERES sur le transfert des voies et réseaux du lotissement « Les CHAMPS FLEURIS » au patrimoine communal.

Après une première visite en mairie en mai de Mmes EME Françoise, MANZONI Pascale, et M. DEBIEF Maurice, pour nous demander de reprendre le dossier afin d'aboutir à une décision, le Conseil Municipal, nouvellement installé, a demandé un peu de temps pour faire l'état des lieux.

En juillet 2014, 2 courriers adressés par le Cabinet CGBG ont été reçus en mairie :

- L'un demandant le règlement en entier du PLU (adressé par e-mail le jour même).
- Le 2^{ème} demandant le transfert à la commune des équipements communs du lotissement à savoir : la 1^{ère} phase des travaux consistant la réalisation des réseaux enterrés. (cf. document « déclaration d'achèvement des travaux » remis en mairie le 26.01.2009).

Le 09 septembre 2014, une rencontre a été organisée, sur les lieux, entre

- les membres de l'AFUL consorts DEBIEF d'une part,
- Mme ROUX, Maire, MM BRENOT, GALLIOT, adjoints, Mme GATRAT et M. ERSO, membres de la Commission urbanisme,

Après visite des différents matériels, il a été demandé de nous fournir les pièces et justificatifs suivants :

- Liste des matériels actifs (pompe de relevage, panier dégrilleur, et autres équipements
- Factures d'achat des matériels
- Garanties constructeurs et garanties décennales associées
- Notice d'utilisation des matériels (Draingom) avec contrats de maintenance
- Contrats et factures de consommation énergétique des matériels

- Rapports de maintenance : pannes et défauts
- Contacts des personnels en charge de l'entretien
- Statuts de l'Aful
- Le plan de recollement étant déjà dans le dossier à la mairie.

Le 15 septembre 2014, Il a été procédé au dépôt de ces différentes pièces constitutives en mairie par Mme DEBIEF Françoise.

Au vu et après étude de ces dossiers par la Commission Urbanisme en appui de la DDT ces documents sont conformes

En conséquence de quoi, Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre une décision,

- Sur un transfert des différents réseaux souterrains du poste de relevage et du bassin tampon dans le patrimoine communal hormis les travaux de finition dont les candélabres tant que le respect des règles liées à l'accessibilité n'aura pas été satisfait.

Après discussion, Mme le maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite voter à bulletin secret ou à main levée.

Le Conseil Municipal décide de voter à main levée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, accepte le transfert et autorise Mme le Maire à établir et à signer tout document se référant à ce dossier :

POUR : 8

Abstention : -

Contre : -

Il est bien entendu qu'une nouvelle délibération sera à prendre pour les équipements non encore transférés liés à l'accessibilité (candélabres et finition de la voirie) et ce, conformément à la réglementation en vigueur, après contrôle par un Organisme agréé.

3 – REFLEXION SUR LES OBJECTIFS 2015 EN VU DE L'ETABLISSEMENT DU BUDGET PRIMITIF 2015.

Mme le Maire demande aux membres du Conseil municipal de réfléchir aux différents travaux nécessaires pour la Commune en 2015 pour la prochaine réunion en vue de préparer le budget primitif 2015. Une liste sera établie puis décision des priorités afin de faire effectuer un chiffrage.

4 – INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DU DOSSIER « EAU »

Une présentation du dossier « eau » dans ses différentes composantes (Potable, pluviale, assainissement) a été faite par S. GALLIOT.

5 – DEVIS ELECTRICITE MAIRIE

Il a été demandé un devis à M. FAGELEC concernant divers petits travaux d'électricité en mairie. Le montant s'élève à : 215.52 €. Les travaux devront être effectués avant la fin de l'année.

POUR : 10

6 – VENTE DU SENTIER COMMUNAL PAR LA COMMUNE A M. VOGT

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé du principe de déclassement de Domaine Public d'une parcelle appartenant à la Commune.

Afin de lancer la procédure d'enquête publique, Mme le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer pour permettre de prendre un arrêté et désigner un commissaire enquêteur.

POUR : 10

7 COMMISSION D'APPELS D'OFFRE

Annule et remplace délibération D.42/2014 modification de la commission d'appel d'offres.

A la suite d'un courrier de la Préfecture du 23 juillet 2014, il a été procédé à la modification de la délibération du 16 avril 2014 de cette commission comme suit :

Membres Titulaires : MM. Emilien BRENOT - Sébastien GALLIOT - Patrice ERSÀ

Membres Suppléants : MM. Guy DUCRET – Fabrice LALLEMAND – Pierrick REGARD

Mme Anne-Lise GATRAT est nommée Vice-Présidente suite à l'arrêté du 12 Octobre 2014 pris par Madame le Maire, Présidente .

8 – QUESTIONS DIVERSES

80 – **Point sur « la salle POUR TOUS »** :. La Commission des Biens Communaux prend en charge ce dossier. Le dossier « diagnostic » est en cours

81 – **Travaux route de Boul** : Emilien BRENOT informe le Conseil que les travaux débuteront début novembre. – En principe, pas d'impact sur les transports scolaires – Une information aux riverains sur le site internet et par affichage sera faite.

82 – **Sécurisation arrêt de bus « salle pour tous »** : Pris en charge par la commission « travaux, voirie.... », les devis sont en cours. Mise en place de panneaux . Cette opération est reprise avec la modification « du sens du FOUR ».

83 – **Eclairage du lotissement « rue des Aubépin** ». Compte tenu de n'avoir pu retrouver le consuel « original », le dossier a dû être refait complètement . En principe, le raccordement de l'éclairage public devrait être mis en place pour fin octobre.

84 – **Restauration des guirlandes de NOEL**. Un certain nombre important de guirlandes sont obsolètes. Il est donc décidé de rénover ces luminaires. Prise en charge par la Commission « Fêtes et Cérémonies » . Cet investissement étant pour plusieurs années et les luminaires remplacés par des ampoules « led », un budget maximum de 900 € a été alloué.

85 – **Tableau des clés à la mairie**. A la suite du recensement des clés appartenant à la commune, Patrice EERSA informe de la procédure mise en place. :

86 – **Planning des prochains Conseils Municipaux** : 13 novembre et 11 Décembre 2014

La séance est levée à 22 h 45.